

## LES ÉTUDES CANADIENNES AU JAPON

### BOURSES DU PREMIER MINISTRE DU CANADA POUR L'ÉDITION

#### DIRECTIVES

Le gouvernement du Canada est heureux d'annoncer ce programme visant à reconnaître un haut niveau d'expertise sur le Canada ou ses relations bilatérales avec le Japon et à accroître le nombre de publications sur le Canada en langue japonaise. La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au ?? mois 199?. Un formulaire de demande accompagne les présentes directives.

Bien qu'aucune discipline et aucun sujet ne soient exclus *a priori*, préférence sera accordée à des ouvrages susceptibles d'accroître la connaissance et la compréhension du Canada contemporain. Il y a trois catégories de bourse: **Meilleur manuscrit rédigé en japonais, Meilleur manuscrit d'un ouvrage d'auteur canadien traduit en japonais, Meilleur manuscrit d'un ouvrage résultant d'une recherche conjointe.** Les manuscrits soumis ne doivent pas être des ouvrages de fiction; il n'est toutefois ni nécessaire qu'ils soient de la main d'universitaires ni obligatoire qu'ils suivent les règles normales des rédactions savantes (notes au bas de page, etc.). Une demande de bourse peut être soumise par l'auteur, le traducteur, ou leur agent respectif, ou encore leur éditeur. Toutes les demandes seront évaluées par un jury de présélection formé d'universitaires et/ou de représentants du secteur de l'édition. Toute bourse sera versée directement à la maison d'édition japonaise qui entreprend de publier le manuscrit sélectionné.

#### I. MEILLEUR MANUSCRIT RÉDIGÉ EN JAPONAIS

- Montant: 1.5 million yen
- Critères d'admissibilité

Le manuscrit, de la longueur courante d'un livre, doit avoir été rédigé en japonais et doit être pertinent au domaine des études canadiennes en traitant d'un ou de plusieurs aspects du Canada contemporain ou des ses relations avec le Japon.

- **Soumission des demandes**

Six exemplaires de la demande doit être envoyés à la Division des relations universitaires de l'Ambassade du Canada à Tokyo. Tout dossier de demande doit comprendre:

- ☒ le formulaire ci-joint dûment rempli;
- ☒ un exemplaire du manuscrit;
- ☒ le curriculum vitae du ou des auteurs;